

FNEEQ



CSN

INFO-FNEEQ

BULLETIN EXPRESS

1^{ER} SEPTEMBRE 1986

VOL. 4, NO. 2

QUOI DE NOUVEAU SOUS LE SOLEIL ?

Profitant de la période de vacances, le gouvernement a fait connaître officiellement durant l'été son projet de société qui s'articule autour de trois rapports : le rapport Fortier portant sur la privatisation, le rapport Scowen sur la dérèglementation et le dernier mais non le moindre, le rapport Gobeil traitant de la revision des fonctions et des organisations gouvernementales.

Nous ferons ici un bref résumé des orientations et principales recommandations incluses dans le rapport Gobeil qui touchent le secteur de l'éducation et de façon plus spécifique, le collégial.

Présidé par Paul Gobeil, président du Conseil du trésor et faut-il le rappeler, responsable de la négociation dans le secteur public, le groupe de travail communément appelé "le Comité des sages" est composé de :

- M. Michel Bélanger, Président du Conseil et chef de la direction de la Banque Nationale du Canada;
- M. Pierre Lortie, Président du Conseil et chef de la direction de Provigo Inc.;
- M. Yvon Marcoux, Premier vice-président, Administration, de la Banque d'Épargne;
- M. Jean-Claude Rivest, Conseiller politique du Premier Ministre.

Le 26 mai dernier, soit 4 mois après sa nomination, le comité complétait son mandat et déposait au Premier Ministre l'ensemble de ses conclusions et recommandations.

Dans un rapport d'une quarantaine de pages et avec un parti pris assez évident, le comité d'experts tente de démontrer comment il faut réaménager les ressources, éliminer le dédoublement et ajuster les actions gouvernementales aux besoins réels. Selon eux, après 20 ans de développement empirique, il faut redonner à l'appareil étatique une taille adaptée à la conjoncture et aux ressources limitées.

Plus que des élucubrations de banquiers siégeant en vase clos, le rapport Gobeil s'avère être a posteriori l'articulation politique de tout un ensemble de réformes revendiquées par le patronat, la loi 37, le Règlement sur le régime pédagogique du collégial et les accords Canada-Québec ne sont que quelques exemples de l'application de ces réformes dans le secteur de l'éducation.

RÉSUMÉ DU RAPPORT GOBEIL

Partisan d'un discours de décentralisation et de privatisation, le rapport Gobeil fonde son analyse sur le postulat que "LE GOUVERNEMENT FAIT FACE DEPUIS QUELQUES ANNÉES À UN PROBLÈME DE FINANCEMENT CHRONIQUE..." cela serait dû à "LA SÉPARATION COMPLÈTE ENTRE D'UNE PART, LA DÉCISION D'ENGAGER DES DÉPENSES ET D'AUTRE PART, LA RESPONSABILITÉ D'OBTENIR LES REVENUS NÉCESSAIRES AU BON FONCTIONNEMENT DE L'INSTITUTION". Il soutient que dans un contexte où il y a une forte demande, une absence d'initiative de gestion et pas de contrainte à la croissance de la demande, il n'y a pas d'équilibre financier possible. Conséquemment, le rapport Gobeil recommande : "DE DÉCENTRALISER LE PLUS POSSIBLE L'ADMINISTRATION DES RESSOURCES ET D'INTRODUIRE DES MODES DE FINANCEMENT QUI DONNENT AUX INSTITUTIONS UNE RESPONSABILITÉ RÉELLE DE GESTION, TOUT EN PRÉSERVANT LES ACQUIS DES GRANDS PROGRAMMES, NOTAMMENT L'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES". Il suffisait d'y penser!

En ce qui concerne de façon spécifique l'éducation, le comité souligne que malgré les budgets importants alloués au système d'éducation soit 7,825 millions, c'est-à-dire 5,347 millions (primaire/secondaire), 2,357 millions (post-secondaire), 127 millions (administration) et une volonté toujours marquée depuis la révolution tranquille de moderniser le système d'éducation et de le rendre accessible, le Québec n'a pas su se doter de services d'éducation de qualité.

Se basant sur des indices aussi arbitraires que les tests de connaissances générales, les taux d'échec et d'abandon et le niveau de croissance de la clientèle dans le secteur public et privé, le comité fait l'évaluation "QUE LA QUALITÉ DE L'ÉDUCATION AU QUÉBEC EST INFÉRIEURE À CELLE QUI PRÉVAUT AILLEURS ET QUE L'ÉCART AVEC D'AUTRES JURIDICTIONS AVEC LESQUELLES NOS JEUNES AURONT L'OBLIGATION DE CONCURRENCER DURANT LEUR VIE ACTIVE PREND DES PROPORTIONS CONSIDÉRABLES".

Pour remédier à cet état de fait "IL FAUT D'URGENCE ÉTABLIR UNE MEILLEURE ADÉQUATION ENTRE LE MONTANT DES RESSOURCES CONSACRÉES À UNE FONCTION GOUVERNEMENTALE ET LES RÉSULTATS OBTENUS". Pour ce faire disent-ils, il sera nécessaire de mettre en place "UN MÉCANISME PROVINCIAL D'ÉVALUATION DES ÉTABLISSEMENTS, DU PERSONNEL ET DES ÉLÈVES..." Déjà inclus dans le Règlement du régime pédagogique du collégial, ce mécanisme ne saurait à lui seul être garant de la qualité des services offerts à la population, il n'est qu'une partie de la solution. L'autre réside dans la responsabilisation des parents, des étudiantes et étudiants afin que ceux-ci exercent leur droit à une éducation de qualité. Pour ce faire, plutôt que de financer les institutions d'enseignement, le rapport Gobeil recommande de "SUBVENTIONNER DIRECTEMENT LES PARENTS" (étudiantes et étudiants au niveau post-secondaire) en instaurant un système de "BON D'ÉTUDE" équivalent au coût d'éducation d'un individu à un niveau donné.

Les consommatrices et consommateurs d'éducation pourraient donc magasiner à leur guise dans les différentes institutions d'enseignement pour choisir une institution offrant les services qu'ils jugent de qualité et avoir par le fait même, selon le rapport Gobeil, "UN DROIT DE REGARD PLUS DIRECT SUR LES SERVICES ET L'UTILISATION DES RESSOURCES". Ce type de responsabilisation entraînera par le fait même qu'une "SAINE ÉMULATION SE DÉVELOPPERA AINSI ENTRE LES ÉCOLES ET LES PERSONNELS ENSEIGNANTS" surtout s'il existe un système provincial d'évaluation des écoles et des élèves.

